

Projet d'aide aux immigrants survivants

Le projet d'aide aux immigrants survivants (ISP) offre des services juridiques aux immigrants victimes de violence familiale, d'agression sexuelle, de traite des personnes et d'autres crimes violents. Le personnel de l'ISP s'efforce de fournir des services juridiques holistiques aux immigrants survivants par le biais d'un modèle innovant de prestation de services en s'associant avec des organismes de lutte contre la violence familiale et les agressions sexuelles à travers la Pennsylvanie.

Le projet d'aide aux immigrants survivants a été lancé en 2010 et était auparavant connu sous le nom de Central Pennsylvania Immigration Project (Projet d'immigration dans la région centrale de la Pennsylvanie), ou CPIP. Couvrant à l'origine une région de 9 comtés dans la partie centrale sud de la Pennsylvanie, l'ISP a aidé des centaines de survivants à demander une aide à l'immigration.

Nos clients sont des personnes régulièrement victimisées par des groupes criminels et violents, mais qui préfèrent garder le silence plutôt que de signaler ces crimes en raison de la possibilité de perdre leur statut d'immigrant, des représailles de leurs bourreaux ou du manque de connaissances et d'accès aux ressources disponibles. Le plaidoyer du PIRC a permis aux immigrants survivants de la violence d'élever la voix pour qu'ils puissent vivre sans crainte, contribuer à la croissance et à la prospérité de notre communauté et bâtir un avenir prometteur pour eux-mêmes et leurs familles.

Les avocats et les défenseurs de l'ISP travaillent avec les immigrants survivants pour déterminer la forme d'aide la plus appropriée et la plus sûre qui soit grâce à des examens préalables et à des apports approfondis, à la communication et à la défense d'intérêts juridiques. Le PIRC a reçu l'agrément de la Commission d'appel de l'immigration du ministère de la Justice (MJ BIA) depuis 2001 pour fournir des services juridiques en matière d'immigration, et le personnel de l'ISP est soit des avocats autorisés soit des représentants accrédités.

Conscient que de nombreuses victimes de violence familiale, d'agression sexuelle, de trafic humain ou d'autres crimes sont prises en otage dans un système d'abus et de victimisation, l'ISP aide les victimes à demander l'une des formes d'assistance énumérées ci-dessous.

Formes d'assistance

- **L'auto-pétition sur la LVFF (Loi sur la violence faite aux femmes)**

La protection en vertu de la Loi sur la violence faite aux femmes (LVFF) permet à une personne qui a été victime de violence physique, psychologique, sexuelle ou psychologique de la part d'un membre de sa famille (conjoint(e), parent ou enfant adulte) d'échapper au cycle de la violence en demandant son propre statut d'immigrant et en ne devant pas se fier à son auteur. L'ISP informe les victimes de leurs droits en vertu de la LVFF et leur propose une représentation directe pour avoir accès à ces protections.

- **U Visa**

En vertu de la loi sur les victimes de la traite et de la prévention de la violence (VTVPA), le Congrès a créé un visa d'immigration pour les personnes qui ont été victimes de crimes graves, notamment de violence domestique et d'agression sexuelle. Ce statut, connu sous le nom de U Visa, encourage les survivants sans papiers à signaler ces crimes aux forces de l'ordre et au système judiciaire dans le but de

rendre les communautés plus sûres et de tenir les auteurs responsables de leurs actes. Les survivants qui coopèrent à l'enquête ou à la poursuite du crime peuvent être éligibles au U Visa et, par la suite, faire une demande de résidence permanente légale aux États-Unis.

- **T Visa**

Le T Visa a également été autorisé par le Congrès en vertu de la VTVPA et assure la protection des personnes qui ont été amenées aux États-Unis de force, par fraude ou par coercition. Le T Visa englobe les personnes ayant fait l'objet d'un trafic sexuel à des fins commerciales, ainsi que d'un trafic de main-d'œuvre, et qui ont coopéré avec les forces de l'ordre pour enquêter sur ce crime et traduire les trafiquants en justice. Les survivants éligibles acquièrent la capacité de travailler aux États-Unis et éventuellement de demander la résidence pour eux-mêmes et certains membres de leur famille.

- **Dérogation du ou de la conjoint(e) battu(e) (I-751)**

Les résidents permanents conditionnels ayant fait l'objet de voies de fait ou de cruauté extrême de la part de leur conjoint(e) citoyen(ne) américain(e) peuvent demander une dérogation de l'exigence du dépôt conjoint de dossier pour faire retirer les conditions sur leur carte verte. Les survivants doivent prouver qu'ils se sont mariés de bonne foi, mais qu'en raison de la violence, leur conjoint n'est pas disposé à faire une demande conjointe ou qu'il est dangereux de le faire. Si la demande de dérogation est approuvée, le survivant obtiendra la résidence permanente complète sans avoir recours à son conjoint violent.

Le Immigrant Survivors Advocates Network (Réseau de défense des droits des immigrants survivants-ISAN)

Le Réseau de défense des droits des immigrants survivants est une alliance d'agences de services aux victimes de violence domestique et sexuelle de toute la Pennsylvanie coordonnée par le Projet d'aide aux immigrants survivants du Centre de ressources en immigration de la Pennsylvanie.

Mission

La mission du réseau est d'améliorer la sécurité et l'autonomie des immigrants survivants et de leurs familles en veillant à ce que des services aux victimes adaptés sur les plans culturel et linguistique, ainsi qu'une assistance juridique en immigration de qualité soient disponibles et accessibles partout dans le Commonwealth.